



Accord-cadre à bons de commande

Prestations de services

CAHIER DES CHARGES

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

**Accompagnement des collectivités territoriales du SAGE de l'Elorn dans leur
gestion des espèces végétales invasives - Année 2020**

1- Nature de la consultation

Le Syndicat de bassin de l'Elorn s'est engagé depuis 2013 dans une action volontaire afin de limiter l'expansion des espèces végétales invasives sur son territoire. Le Syndicat a dès le début souhaité associer étroitement les acteurs du territoire susceptibles d'interagir directement avec ces espèces : services techniques communaux, entreprises d'entretien des espaces publics, associations gestionnaires d'espaces. Cela s'est traduit par un premier programme qui a associé la formation à la reconnaissance des espèces invasives et aux problématiques de gestion qu'elles posent, à la mise sur pied d'un réseau de collecte de données, avec localisation sur carte, impliquant la majorité des services communaux du territoire. Un accompagnement individuel des communes a été mis en place dans un second programme, allant de l'inventaire à la gestion des espèces invasives à l'échelle communale.

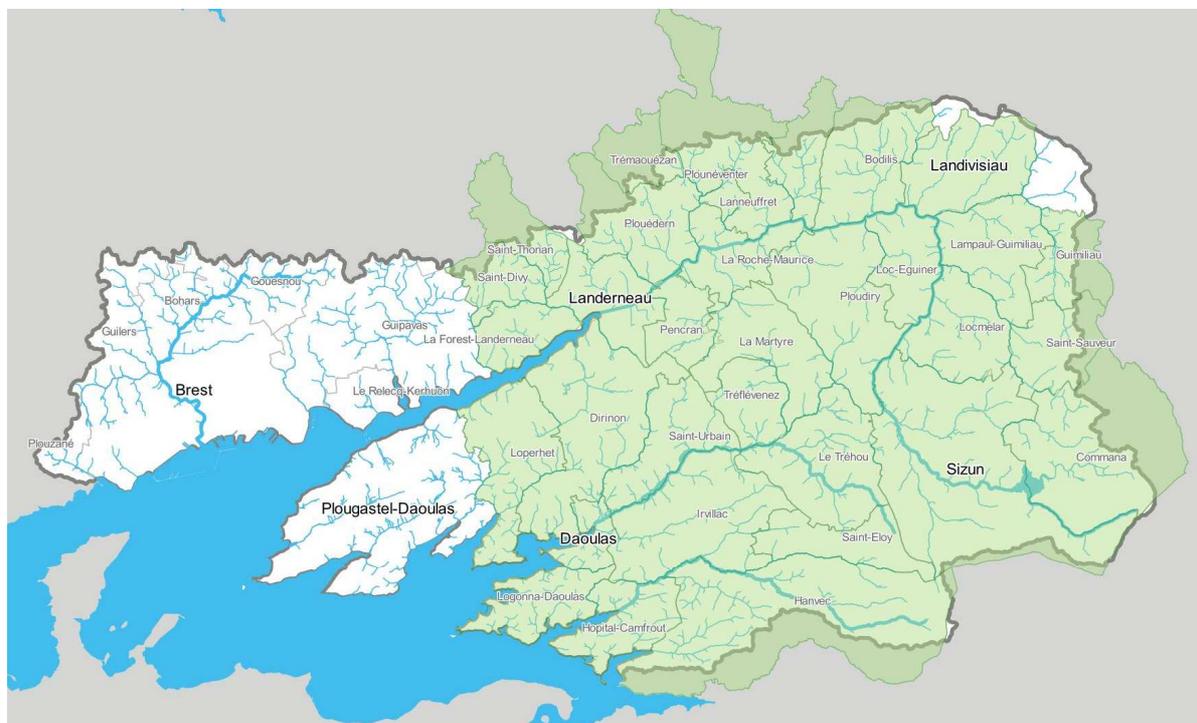
Ce réseau doit continuer à être accompagné afin d'assurer son efficacité, en améliorant la compétence de ses acteurs, et en continuant à les associer à la réflexion sur les plans de gestion à bâtir.

En 2020, l'objectif est de poursuivre la dynamique lancée depuis 2013 auprès des services techniques des communes du territoire et la sensibilisation des élus.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'un projet européen LEADER d'appui aux collectivités du territoire.

2- Localisation du secteur d'intervention

Les interventions recouvrent l'ensemble des communes intégrées au territoire du SAGE excepté les 8 communes de Brest métropole (gérées directement par Brest métropole) et de celle de Plougourvest (gérée par un autre Syndicat de bassin), soit 33 communes.



Communes concernées par la démarche "Invasives"

■ COMMUNES_CONCERNEES
■ PERIMETRE_SAGE_ELORN
— COURS_EAU

0 2.5 5 km

SBE 2020 / Source : BD TOPO



3- Procédure de passation

Le marché se fait dans le cadre d'une procédure adaptée : accord-cadre à bons de commande.

4- Contenu de la mission

La prestation demandée se décline en 2 parties :

1- Accompagnement individuel des communes – Aide à l'élaboration et mise en place de plans de gestion

- Poursuite de la dynamique par une rencontre annuelle de toutes les communes engagées dans la démarche (discussion, temps d'échanges, recueil des nouvelles données cartographiques) et enrichissement de la base de données SIG déjà constituée par intégration des données recueillis par les services techniques des communes engagées.
- Validation des données sur le terrain pour 3 communes, et description complète des stations dans la base de données SIG (préconisations de gestion, niveaux de priorité et d'intervention notamment).
- Formalisation des préconisations de gestion de la base de données sous la forme d'un plan de gestion global pour 4 communes et début de mise en œuvre : secteurs prioritaires, secteurs où ne pas intervenir, définition des techniques à mettre en place en fonction de la vulnérabilité des secteurs (biodiversité, sécurité), du matériel des communes, du temps disponible, etc.
- Accompagnement de 4 communes dans la mise en œuvre de leurs plans de gestions élaborés en 2019.

2- Formation et sensibilisation

- Accompagnement des services techniques des communes à travers une demi-journée de formation portant sur l'aide à la reconnaissance des espèces invasives.
- Sensibilisation des élus locaux en se basant notamment sur le travail réalisé par les services techniques des communes (présentation de l'inventaire en cours, des plans de gestion, de techniques pouvant être mise en place pour limiter la propagation, etc.). Une demi-journée de restitution à destination des élus communaux et communautaire sera à prévoir.

5- Prestations supplémentaires

Suivant la mobilisation et l'intérêt des collectivités pour la thématique, une ou plusieurs demi-journées de formation pourront éventuellement être demandées en supplément.

6- Remise des offres

Les offres sont à remettre au Syndicat de Bassin de l'Elorn, Ecopôle, Guern Ar Piquet, 29460 Daoulas, ou par mail à gwenola.lemen@bassin-elorn.fr pour le **vendredi 5 juin 2020 à 12h00**.